

Droit du propriétaire non exploitant

Par totof91, le 21/05/2009 à 12:56

Bonjour,

je suis propiétaire non exploitant d'un fonds de commerce (bar,brasserie) à hauteur de 50% avec mon frère et ce suite au décès de notre mère . Mon beau-père en était propriétaire exploitant (à hauteur de 50%) et ce jusqu'au 01/04/09. Depuis cette date, il a formalisé avec un tiers un contrat de gérance libre,sans que je sois averti. Ce gérant est inscrit au registre des commerces en tant qu'auto-entrepreneur. Fort de ces éléments, merci de m'indiquer :

1/ est-il normal qu'il puisse contractualiser un contrat de gréance libre sans l'accord des autres propriétaires non exploitant.

2/ notre beau-père étant très malade, qu'advient il en cas de décès de ce dernier ?